

**PREFECTURE DE LA REGION
NORD/PAS-DE-CALAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

LILLE, le

M.C. CACCAVELLI/FH
☎ 03.20.30.55.77

Arrêté portant composition du Comité Régional
de l'Habitat en Région Nord – Pas-de-Calais

**LE PREFET DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD**

Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 364-1,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 61,

Vu le décret n° 2005-260 du 23 mars 2005 relatif au comité régional de l'habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2005 portant création du comité régional de l'habitat en région Nord – Pas-de-Calais,

Vu les désignations intervenues,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1

Un Comité Régional de l'Habitat présidé par le préfet de région ou son représentant est composé comme suit :

I – Collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional ou son représentant

Les Présidents des Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais ou leur représentant

Les Présidents des Communautés Urbaines, des Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes énumérées ci-après ou leur représentant :

- Communauté Urbaine d'Arras
- Dunkerque Grand Littoral – Communauté Urbaine
- Lille – Métropole Communauté Urbaine
- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO)
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)
- Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)
- Communauté d'Agglomération d'Hénin – Carvin (CAHC)
- Communauté d'Agglomération du Calaisis
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- CommunAupole de Lens – Liévin
- Communauté d'Agglomération de Cambrai
- Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre
- Artois Comm.
- Communauté de Communes Est Douaisis

II – Collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants :

Logement (6 titulaires / 6 suppléants)

Association Régionale de l'Habitat

Titulaire : Bernard CARTON, Président

Suppléant : Jean Luc LEMAIRE, Directeur

Titulaire : Joël VARLET, Vice Président

Suppléant : Marcel BINOIT, Logis 62

Titulaire : Jean Michel STECOWIAT, Responsable de mission

Suppléant : Yvon DUCRON, URO

Titulaire : Joël DENNETIERE, Administrateur

Suppléant : Jean Pierre RENE, SCP Notre cottage

Union Régionale des PACT

Titulaire : Christian MONTAIGNE, Directeur

Suppléant : Pierre DUBOIS, Administrateur

SOGINORPA

Titulaire : Jean Pierre KUCHEIDA, Président

Suppléant : Dominique DEPREZ, Directeur Général

Immobilier (4 titulaires / 4 suppléants)

Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs (FNPC)

Titulaire : Jean Charles LEFEVRE, Président

Suppléant : Marc LE BLAN, Vice Président

Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM)

Titulaire : NC

Suppléant : NC

Confédération Nationale des Administrateurs de Biens (CNAB)

Titulaire : Alain BUAT, Cabinet Foncia Buat

Suppléant : Christian PRATE, Cabinet GFF

Conseil Régional des Notaires

Titulaire : Bertrand LECLERCQ, Vice Président

Suppléant : NC

Constructeurs (2 titulaires / 2 suppléants)

Union Régionale des Chambres Artisanales et Petites Entreprises du Bâtiment

Titulaire : Marc WESTRELIN, Président

Suppléant : André HORNAIN

Fédération Française du Bâtiment

Titulaire : Benoît LOISON

Suppléant : NC

Mise en œuvre des moyens financiers (5 titulaires / 5 suppléants)

Dexia

Titulaire : Elio TUCCELLA, Directeur régional Nord – Pas-de-Calais

Suppléant : Stéphane MAILLET, Responsable du marché Habitat

Crédit Foncier de France

Titulaire : Vincent GORNY, Responsable régional

Suppléant : Serge ROZENCWAJG, Directeur de l'agence de Lille

Caisse des dépôts et consignations

Titulaire : NC

Suppléant : NC

Représentant Régional de l'Union d'Economie Sociale pour le Logement

Titulaire : Bruno COGNAT

Suppléant : NC

Caisse d'Epargne

Titulaire : Stéphane KOLB, Directeur des marchés caisse d'épargne du Pas-de-Calais

Suppléant : Bernard VIGIN, Responsable STP/Assoc. CE du Pas-de-Calais

III- Collège de représentants d'organisations d'usagers, de bailleurs privés, d'associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction et de personnalités qualifiées :

Organisations d'usagers (6 titulaires / 6 suppléants)

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

Titulaire : NC

Suppléant : NC

Union Régionale des Associations Familiales (URAF)

Titulaire : Fernand SERIEYS

Suppléant : Claudie GHESQUIERE

Confédération Nationale du Logement (CNL)

Titulaire : Daniel DESPINOY, Secrétaire fédéral

Suppléant : Jean Pierre STAELENS

Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)

Titulaire : Arlette HAEDENS

Suppléant : Jacqueline EVRARD

Association Force Ouvrière Consommateurs

Titulaire : NC

Suppléant : NC

Organisations syndicales de salariés siégeant dans les Comités Interprofessionnels du Logement

Titulaire : Pierre CHERET, CGT

Suppléant : (CFDT) : Séverine ROMANOWSKI

Bailleurs privés (2 titulaires / 2 suppléants)

Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), Chambre syndicale des propriétaires

Titulaire : Philippe BRIFFAUT, Président

Suppléant : André LORIEUX

Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

Titulaire : Francis CALCOEN, Administrateur

Suppléant : Jean Marie DECARNIN, Responsable du secteur enfance

Associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement (5 titulaires / 5 suppléants)

Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)

Titulaire : Yves BAISE

Suppléant : Patricia GATIN

Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées

Titulaire : Mireille CHARONNAT

Suppléant : NC

Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs (URFJT)

Titulaire : Régis VEREECQUE, Président

Suppléant : Louis JEAN, Conseiller en développement régional

Union Nationale des gestionnaires de FOyers de travailleurs migrants et de résidences sociales (UNAF0)

Titulaire : Marcel Edouard THIRIEZ, Président ARELI

Suppléant : François JEANSON, Directeur Général ARELI

Aides à toutes Détresses Quart Monde

Titulaire : Benoît LAPORTE

Suppléant : Françoise DELDALLE

Partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction

Union régionale des Comités Interprofessionnels du logement :

Titulaire : Auguste TISON, Président

Suppléant : Jean Yves TELLE, Directeur du CIL 1 % Artois

Personnalités qualifiées

Caisses d'Allocations Familiales du Nord : NC

Caisses d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais : NC

Etablissement public foncier du Nord – Pas-de-Calais : Marc KASZYNSKI, Directeur

Article 2

Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional de l'Équipement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le

Pour le Préfet de la Région
Nord – Pas-de-Calais,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,

Yves DURUFLÉ.

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

LILLE, le

M.C. CACCAVELLI/FH
☎ 03.20.30.55.77

Arrêté portant création du Comité Régional
de l'Habitat en Région Nord – Pas-de-Calais

**LE PREFET DE LA REGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD**

Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L 364-1,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 61,

Vu le décret n° 2005-260 du 23 mars 2005 relatif au comité régional de l'habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1

Un Comité Régional de l'Habitat est créé en Région Nord – Pas-de-Calais. Il est présidé par le préfet de région ou son représentant.

Article 2

La composition du Comité Régional de l'Habitat est fixée ainsi qu'il suit :

I – Collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional ou son représentant

Les Présidents des Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais ou leur représentant

Les Présidents des Communautés Urbaines, des Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes énumérées ci-après ou leur représentant :

- Communauté Urbaine d'Arras
- Dunkerque Grand Littoral – Communauté Urbaine
- Lille – Métropole Communauté Urbaine
- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO)
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)
- Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)
- Communauté d'Agglomération d'Hénin – Carvin (CAHC)
- Communauté d'Agglomération du Calaisis
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- CommunAupole de Lens – Liévin
- Communauté d'Agglomération de Cambrai
- Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre
- Artois Comm.
- Communauté de Communes Est Douaisis

II – Collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants :

Logement (6 titulaires / 6 suppléants)

Association Régionale de l'Habitat (4 titulaires/4 suppléants)
Union Régionale des PACT (1 titulaire/1 suppléant)
SOGINORPA (1 titulaire/1 suppléant)

Immobilier (4 titulaires / 4 suppléants)

Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs (FNPC)
(1 titulaire/1 suppléant)
Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM)
(1 titulaire/1 suppléant)
Confédération Nationale des Administrateurs de Biens (CNAB)
(1 titulaire/1 suppléant)
Conseil Régional des Notaires
(1 titulaire/1 suppléant)

Constructeurs (2 titulaires / 2 suppléants)

Union Régionale des Chambres Artisanales et Petites Entreprises du Bâtiment
(1 titulaire/1 suppléant)
Fédération Française du Bâtiment
(1 titulaire/1 suppléant)

Mise en œuvre des moyens financiers (5 titulaires / 5 suppléants)

Dexia
(1 titulaire/1 suppléant)
Crédit Foncier de France
(1 titulaire/1 suppléant)
Caisse des dépôts et consignations
(1 titulaire/1 suppléant)
Représentant Régional de l'Union d'Economie Sociale pour le Logement
(1 titulaire/1 suppléant)
Caisse d'Épargne
(1 titulaire/1 suppléant)

III- Collège de représentants d'organisations d'usagers, de bailleurs privés, d'associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction et de personnalités qualifiées :

Organisations d'usagers (6 titulaires / 6 suppléants)

Confédération Syndicale des Familles (CSF)
(1 titulaire/1 suppléant)
Union Régionale des Associations Familiales (URAF)
(1 titulaire/1 suppléant)
Confédération Nationale du Logement (CNL)
(1 titulaire/1 suppléant)
Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)
(1 titulaire/1 suppléant)
Association Force Ouvrière Consommateurs
(1 titulaire/1 suppléant)
Organisations syndicales de salariés siégeant dans les Comités Interprofessionnels du Logement
(CGT titulaire/CFDT suppléant)

Bailleurs privés (2 titulaires / 2 suppléants)

Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), Chambre syndicale des propriétaires
(1 titulaire/1 suppléant)
Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
(1 titulaire/1 suppléant)

Associations d'insertion et de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
(5 titulaires / 5 suppléants)

Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
(1 titulaire/1 suppléant)
Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées
(1 titulaire/1 suppléant)
Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs (URFJT)
(1 titulaire/1 suppléant)
Union Nationale des gestionnaires de FOyers de travailleurs migrants et de résidences sociales (UNAFO)
(1 titulaire/1 suppléant)
Aides à toutes Détresses Quart Monde
(1 titulaire/1 suppléant)

Partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction

Union régionale des Comités Interprofessionnels du logement :

Personnalités qualifiées

2 représentants des Caisses d'Allocations Familiales du Nord (1 Nord et 1 Pas-de-Calais)
1 représentant de l'Etablissement public foncier du Nord – Pas-de-Calais

Article 3

Les membres du Comité Régional de l'Habitat sont nommés pour une période de six ans renouvelable. Le mandat prend fin si son titulaire perd qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Les préfets de département, ou leur représentant, assistent de droit, avec voix consultative, aux séances du Comité.

Le président peut inviter à assister à une séance toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Article 4

Le secrétariat du Comité Régional de l'Habitat est assuré par les services de l'Etat, compétents en matière de logement.

Article 5

Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Monsieur le Directeur Régional de l'Equipement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lille, le

Jean ARIBAUD.